



Conseil Municipal : Séance du 25 juin 2018

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

Présents : Mmes Copinne, Brachet, Flambeaux, Peltier et Roynette
MM. Petitjean, Picot, Robin, Scolari, Stillen, Valsesia et Wisniewski.

Absents : M. Ducoudray procuration à M. Valsesia et M. Arnould.

Secrétaire de séance : Mr Hervé Valsesia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.

Transfert de la compétence éclairage public :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer la compétence éclairage public à la F.D.E.A (Fédération Départementale d'Energie des Ardennes).

Présentation du compte rendu de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à Ardenne Métropole) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la CLECT de mai dernier qui n'appelle aucune observation de sa part.

Voyage scolaire :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge le montant du transport pour la sortie de fin d'année scolaire, soit 265,00 €.

Cantine-Garderie, repas et tarifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2017 pour les prix de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2018/2019 : 3,25 € le repas et 1 € 20 l'heure de garderie.

Convention de transfert Abri Voyageurs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative au transfert de l'Abri Voyageurs appartenant à la Commune de Sécheval, au profit de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.